



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juin 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 12 juin 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous prie de trouver ci-joint l'évaluation des travaux menés par le Conseil de sécurité au cours de la présidence de la Norvège en mars 2002 (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de l'évaluation ci-jointe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Norvège
(Signé) Ole Peter **Kolby**



Annexe à la lettre datée du 12 juin 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

Évaluation mensuelle des travaux du Conseil de sécurité au cours de la présidence de la Norvège en mars 2002

Au cours de la présidence du Conseil de sécurité assurée par la Norvège en mars, le Conseil a tenu 9 séances publiques, 6 séances privées et 3 séances avec les pays qui fournissent des contingents, et ses membres ont tenu 17 consultations officielles et 4 réunions organisées selon la « formule Arria ». Le Conseil a adopté sept résolutions et trois déclarations du Président, et le Président a été autorisé à neuf reprises à faire des déclarations au nom des membres du Conseil.

Le Ministre norvégien des affaires étrangères, Jan Petersen, a présidé les séances consacrées aux questions de la Bosnie-Herzégovine, de l'Éthiopie et de l'Érythrée, et de l'Afghanistan.

Afrique

Angola

Lors des consultations tenues le 20 mars, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Ibrahim Gambari, Conseiller chargé des missions spéciales en Afrique (Département des affaires politiques), sur l'évolution de la situation en Angola, notamment la mort du chef de l'UNITA, Jonas Savimbi, le 22 février et le lancement d'un plan de paix en 15 points par le Gouvernement. Le Secrétaire général adjoint a également indiqué au Conseil que le Secrétaire général lui avait demandé de se rendre dans le pays pour obtenir des précisions de la part du Gouvernement et d'autres parties prenantes sur le rôle que les Nations Unies continueraient à jouer dans le processus de paix, initiative qui a été accueillie avec satisfaction par les membres du Conseil. Le 28 mars, le Conseil a adopté la déclaration publiée sous la cote S/PRST/2002/7, dans laquelle il affirmait son appui au plan de paix mis en oeuvre dans le cadre du Protocole de Lusaka. Le Conseil a déclaré qu'il était prêt à étudier toutes dérogations et modifications aux mesures imposées en application du paragraphe 4 a) de la résolution 1127 (1997), en consultation avec le Gouvernement angolais, afin de faciliter les négociations de paix. Le Conseil a également reconnu la nécessité de renouveler et si possible de redéfinir le mandat du Bureau des Nations Unies en Angola.

Burundi

Au cours de consultations officielles, le 20 mars, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, a fait un exposé sur les événements survenus au Burundi. Dans une déclaration à la presse, le Conseil a demandé l'arrêt immédiat des combats et a invité instamment la communauté des donateurs à accroître l'assistance économique et humanitaire qu'elle fournit. Il s'est par ailleurs félicité de l'action menée par l'Unité de protection sud-africaine et a accueilli avec satisfaction les contributions de la République démocratique du Congo et de la Tanzanie au processus de paix.

République démocratique du Congo

Après avoir reçu des rapports faisant état de la reprise des combats aux alentours de Moliro et dans le village même sur la rive occidentale du lac Tanganyika dans l'est du Congo, le Conseil a examiné la situation les 4, 14, 19 et 27 mars. Le Sous-Secrétaire général, Hédi Annabi, et le Secrétaire général adjoint, Jean-Marie Guéhenno (Département des opérations de maintien de la paix), ont fait des exposés sur la situation tendue qui règne dans la région, respectivement, les 4 et 27 mars, et les 14 et 19 mars. Dans des déclarations à la presse publiées à l'issue des deux consultations, les membres du Conseil ont exigé la cessation de tous les combats. Dans la résolution 1399 (2002), adoptée le 19 mars, le Conseil a condamné la violation du cessez-le-feu et exigé le retrait immédiat des troupes du RCD-Goma de Moliro et Pweto et que toutes les autres parties se retirent de toutes les positions qu'elles occupaient en contravention des plans de désengagement. Le Conseil a également engagé le Gouvernement de la République démocratique du Congo à reprendre sa participation au dialogue intercongolais. À la suite de la confirmation par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) du retrait des troupes rebelles, les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits, dans un communiqué de presse publié le 27 mars, du fait que les parties avaient commencé à appliquer la résolution 1399 (2002) et ont affirmé qu'ils étaient encouragés par l'instauration d'un partenariat entre le Conseil et le Comité politique de l'Accord de Lusaka.

Le Conseil a également convenu d'envoyer une mission dans la région des Grands Lacs du 27 avril au 7 mai afin de donner un nouvel élan au processus de paix.

Éthiopie-Érythrée

Le Conseil a tenu une séance publique le 6 mars, au cours de laquelle le chef de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et Érythrée (21-25 février 2002), l'Ambassadeur Kolby de la Norvège, a présenté le rapport de la mission, et a procédé à un échange de vues avec les représentants de l'Éthiopie et de l'Érythrée et d'autres États Membres sur l'application des Accords d'Alger. Le 15 mars, le Conseil a adopté la résolution 1398 (2002), dans laquelle il prorogeait jusqu'au 15 septembre 2002 le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Dans la résolution, le Conseil félicitait les parties des progrès accomplis jusqu'alors dans l'application des Accords d'Alger et soulignait qu'il importait d'assurer la mise en oeuvre rapide et ordonnée de la décision prise par la Commission du tracé de la frontière, en étroite coopération avec la MINUEE. Le Conseil affirmait en outre sa détermination à aider les parties à appliquer la décision de la Commission du tracé de la frontière et invitait le Secrétaire général à lui présenter dans les meilleurs délais des recommandations quant au rôle que la MINUEE pourrait jouer dans la démarcation de la frontière.

Libéria

Le 19 mars, le Président du Comité des sanctions contre le Libéria, l'Ambassadeur Kishore Mahbubani de Singapour, a fait un exposé sur les débats du Comité concernant le rapport du Groupe d'experts.

Sierra Leone

Le 4 mars, le Conseil a entendu un exposé sur la situation en Sierra Leone du Sous-Secrétaire général Annabi et, le 21 mars, un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, chef de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), Oluyemi Adeniji, sur le treizième rapport du Secrétaire général sur la MINUSIL. Les deux exposés portaient sur l'achèvement du processus de désarmement des groupes rebelles et les préparatifs des élections du 14 mai. Le 28 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1400 (2002) dans laquelle il prorogait le mandat de la MINUSIL pour une période de six mois.

Le 19 mars, le Conseiller juridique des Nations Unies et Secrétaire général adjoint Hans Corell a présenté le rapport de la mission de planification en vue de la création d'un Tribunal spécial pour la Sierra Leone. La résolution 1400 (2002) traitait également de la coopération entre la MINUSIL et le Tribunal spécial.

Somalie

Le 7 mars, les membres du Conseil ont débattu de la situation en Somalie. Le 11 mars, le Conseil a tenu une réunion avec Yusuf Hassan Ibrahim, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement national transitoire de la Somalie, suivie d'une séance ouverte à tous les États Membres concernant le processus de paix en Somalie. Le 25 mars, les membres du Conseil ont examiné certains éléments d'une déclaration du Président sur la situation en Somalie. Le 28 mars, le Conseil a adopté le document S/PRST/2002/8, déclaration de vaste portée, dans laquelle il appuyait vigoureusement les décisions que l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les pays de la ligne de front avaient prises de convoquer à Nairobi une conférence de réconciliation nationale pour achever le processus de paix en Somalie, et exposait un certain nombre de mesures que l'Organisation des Nations Unies devait prendre pour appuyer les efforts de paix en Somalie. Le Conseil s'est déclaré déterminé à mettre en place au 30 avril 2002 au plus tard des arrangements et/ou des mécanismes concrets pour la communication d'informations indépendantes sur les violations de l'embargo sur les armes prévu par la résolution 733 (1992) et pour appliquer celui-ci plus efficacement. Par ailleurs, il priait le Secrétaire général de coordonner les activités de consolidation de la paix en cours en Somalie et d'organiser leur élargissement progressif conformément aux arrangements en matière de sécurité, notamment dans le cadre des activités préparatoires menées sur le terrain en vue d'une vaste mission de consolidation de la paix.

Sahara occidental

Se fondant sur la résolution 1394 (2002), le Conseil a rencontré séparément, au niveau des experts, les Représentants permanents de l'Algérie, du Maroc et de la Mauritanie et le représentant du Front POLISARIO à l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de l'examen des options décrites dans le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental du 19 février 2002 (S/2002/178).

Asie

Afghanistan

Le 13 mars, le Conseil a tenu une séance publique au cours de laquelle le Secrétaire général adjoint Kieran Prendergast a fait un exposé sur la situation politique, militaire et humanitaire en Afghanistan. Il a souligné la nécessité d'appuyer l'Autorité intérimaire afghane et le processus de convocation de la Loya Jirga. Les membres du Conseil ont tenu des consultations officieuses à la suite de la séance publique.

Le 26 mars, le Ministre norvégien des affaires étrangères, Jan Petersen, a présidé un débat public sur la situation en Afghanistan et le rapport du Secrétaire général, notamment la proposition concernant la création d'une Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Les membres du Conseil et plusieurs États non membres ont participé au débat, qui a révélé l'existence d'un large appui en faveur de la création de la MANUA et de l'action menée par le Représentant spécial du Secrétaire général, Lakhdar Brahimi.

À l'issue des consultations officieuses tenues le 27 mars, le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil exprimaient leur intention de proroger le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité qui devait venir à expiration le 20 juin 2002. Le 28 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1401 (2002), dans laquelle il approuvait la création de la MANUA et la pleine autorité du Représentant spécial du Secrétaire général pour toutes les activités des Nations Unies en Afghanistan, et a engagé les donateurs à agir en étroite coordination avec le Représentant spécial du Secrétaire général, en particulier dans le cadre du Groupe d'appui à l'Afghanistan et du Groupe de mise en oeuvre.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 5 mars, le Conseil a tenu une séance publique sur la situation en Bosnie-Herzégovine, qui a été présidée par le Ministre norvégien des affaires étrangères, Jan Petersen, et à laquelle a participé le Secrétaire général. Le Conseil a entendu des exposés du Haut Représentant, Wolfgang Petritsch, et du Représentant spécial du Secrétaire général, Jacques Klein. Au cours du débat, les membres du Conseil ont remercié M. Petritsch et M. Klein des contributions qu'ils avaient apportées à l'application de l'Accord de paix. Le Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, M. Javier Solana, et plusieurs États non membres du Conseil ont également fait des déclarations au cours du débat. À l'issue de cette séance, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1396 (2002), dans laquelle, entre autres, il accueillait avec satisfaction la nomination de Lord Ashdown comme Haut Représentant succédant à M. Petritsch, ainsi que l'acceptation par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix de l'offre faite par l'Union européenne d'organiser une mission de police de l'Union européenne à compter du 1er janvier 2003 pour suivre la fin du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Kosovo (MINUK)

Au cours d'une séance publique tenue le 27 mars, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général Annabi sur la situation au Kosovo, République fédérale de Yougoslavie. On a souligné que la formation d'un gouvernement au Kosovo était une importante avancée. Des États non membres du Conseil ont participé au débat. La République fédérale de Yougoslavie était représentée par M. Nebojša Cović, Premier Ministre adjoint de la République serbe et Président du Centre de coordination de la République fédérale de Yougoslavie pour le Kosovo.

Moyen-Orient**Moyen-Orient**

Le 12 mars, le Conseil a entendu l'exposé mensuel sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Le Secrétaire général a fait un exposé lors d'une séance publique, suivie de consultations, à l'issue desquelles le Conseil a adopté la résolution 1397 (2002). Dans cette résolution, le Conseil a affirmé la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières reconnues et sûres; a exigé la cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terreur et toutes provocations, incitations et destructions; a demandé aux parties de coopérer à la mise en oeuvre du plan de travail Tenet et des recommandations du rapport Mitchell visant la reprise des négociations en vue d'un règlement politique; et a exprimé son soutien aux efforts que faisaient le Secrétaire général et d'autres personnes pour aider les parties à mettre un terme à la violence et à reprendre le processus de paix. La résolution a été adoptée par 14 voix, avec une abstention.

Le 29 mars, le Conseil a convoqué une séance publique pour examiner l'escalade de la violence au Moyen-Orient. Le Conseil a également tenu des consultations officieuses pour envisager d'éventuelles actions. Par la suite, il a adopté, le 30 mars, la résolution 1402 (2002), dans laquelle il demandait un cessez-le-feu immédiat, le retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes et l'application du plan de travail Tenet et des recommandations du rapport Mitchell. En outre, il exigeait à nouveau, comme il l'avait fait dans sa résolution 1397 (2002), la cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terreur et toutes provocations, incitations et destructions, et exprimait son soutien à l'action menée par le Secrétaire général et les envoyés spéciaux au Moyen-Orient afin d'aider les parties à mettre un terme à la violence et à reprendre le processus de paix. La résolution a été adoptée par 14 voix. Un membre n'a pas participé au scrutin.

Iraq

Le 8 mars, le Conseil a tenu des consultations sur le dernier rapport trimestriel du Président de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU). Le Conseil a appris que les travaux préparatoires internes de la Mission se poursuivraient conformément à son mandat. Les membres du Conseil ont renouvelé leur appui au Président et aux activités qu'il mène en vue de l'application de la résolution 1284 (1999) et ont engagé l'Iraq à coopérer avec la Mission. Le Conseil a également été informé des entretiens entre le Secrétaire général et le Ministre iraquien des affaires étrangères Naji Sabri, qui s'étaient

déroulés le jour précédent. Le Secrétaire général a indiqué que les discussions avaient été « utiles et franches » et annoncé qu'une nouvelle série d'entretiens se déroulerait à bref délai.

Protection des civils dans les conflits armés

Le 15 mars, le Conseil a tenu une séance publique sur la protection des civils dans les conflits armés. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Kenzo Oshima, a fait un exposé sur la situation des civils dans plusieurs des conflits armés en cours. Il a également donné des informations actualisées sur l'action menée pour assurer le suivi et l'application des recommandations figurant dans les deux rapports établis par le Secrétaire général à ce sujet comme il avait été demandé dans des résolutions et séances antérieures du Conseil. Le Conseil a adopté une déclaration (S/PRST/2002/6), à laquelle était joint en annexe un aide-mémoire pour l'examen des questions relatives à la protection des civils lors des délibérations du Conseil sur les mandats des opérations de maintien de la paix. L'aide-mémoire, qui était le résultat d'une consultation active entre le Conseil et le Secrétariat, faisait la synthèse des enseignements tirés par un large ensemble d'organismes des Nations Unies et dressait la liste des questions liées à la protection des civils qui présentent un intérêt pour les débats du Conseil sur la création, la modification ou l'achèvement des mandats des opérations de maintien de la paix.

Il mettait en avant les objectifs premiers de l'action du Conseil de sécurité, présentait les questions à examiner expressément pour atteindre ces objectifs, et donnait aussi une liste des résolutions antérieures du Conseil où sont évoquées de telles préoccupations. Le Conseil a décidé d'examiner la teneur de l'aide-mémoire, de le mettre à jour au besoin, et de demeurer activement saisi de la question.

Journée internationale de la femme

Au nom du Conseil, le Président a publié une déclaration à la presse le 8 mars, Journée internationale de la femme, et souligné la nécessité d'inclure les femmes dans les négociations de paix, les activités de reconstruction après les conflits et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les membres du Conseil ont demandé l'application rapide et intégrale de la résolution 1325 (2000) et le renforcement du Groupe des meilleures pratiques du Département des opérations de maintien de la paix pour atteindre ces objectifs, et ont aussi préconisé la présence de conseillers pour l'égalité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix. Il était également fait état dans la déclaration de la situation difficile des femmes en Afghanistan.

Réunions du Conseil de sécurité avec les pays qui fournissent des contingents

Au cours du mois de mars, il y a eu trois réunions de ce type, concernant la MONUC, la MINUSIL et la MINUEE.

Questions de procédure

À la suite des débats du groupe de travail sur la documentation et les procédures, le Président du Conseil de sécurité a fait paraître une note le 26 mars 2002 dans laquelle sont énoncées les mesures concrètes prises pour l'amélioration de la clarté et de la transparence des travaux du Conseil, y compris la diffusion par le Secrétariat de fiches d'information sous forme imprimée si possible, avant les consultations.

Réunions selon la « formule Arria »

Une réunion selon la « formule Arria » des membres du Conseil a été convoquée par Singapour le 5 mars pour examiner les problèmes que soulève l'acheminement de l'assistance humanitaire au peuple angolais. Participaient à la réunion, outre les membres du Conseil, des représentants de Human Rights Watch, de Médecins sans frontières, de Save the Children et d'OXFAM.

Le 8 mars, le Royaume-Uni a convoqué une réunion pour entendre un compte rendu du Rapporteur spécial sur la violence à l'encontre des femmes sur la visite qu'il venait d'effectuer en Sierra Leone.

Une réunion consacrée aux problèmes relatifs aux mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants dans les pays du fleuve Mano (Sierra Leone, Libéria et Guinée) s'est tenue le 19 mars; elle était convoquée par Singapour. Y participaient, outre les membres du Conseil, deux experts indépendants du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Elisabeth Rehn de Finlande et Ellen Johnson Sirleaf du Libéria.

Le 22 mars, l'Irlande a convoqué une réunion pour entendre un exposé du représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Centre international de justice transitoire sur la création d'une commission vérité et réconciliation en Sierra Leone.
